



CH-3003 Berne, SG-DFF, cam

Collectifs Urgence Palestine
Madame Catherine Hess
Monsieur Anis Mansouri
Monsieur Rémy Viquerat
Rue des Savoises 5
1205 Genève

Berne, le 8 novembre 2010

Vos versements dans les territoires palestiniens

Madame, Messieurs,

Nous vous remercions de votre lettre du 8 octobre dernier adressée à la Chancellerie fédérale et transmise au Département fédéral des finances pour des raisons de compétence. Dans cette dernière, vous demandez au Conseil fédéral d'inciter UBS à exécuter dans les territoires palestiniens les ordres de virement émanant de votre organisation.

Dans notre économie de marché, chaque entreprise privée est libre de déterminer sa politique en fonction de ses intérêts, à condition qu'elle respecte les principes de la démocratie et de l'Etat de droit. Il en va de même pour les relations qu'elle entretient avec ses clients. C'est pourquoi le Conseil fédéral n'a en principe pas le droit de s'immiscer dans la politique commerciale des entreprises privées. Selon UBS, les versements dans les territoires palestiniens en faveur d'organisations humanitaires reconnues telles que Caritas, Médecins sans frontières ou l'ONU restent possibles.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Secrétariat général

Maria Calame
Rédactrice